



# **POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTERETS**

Marchés d'instruments financiers (MIF)

**Mars 2009**

## Présentation

Le présent document décrit la politique sur les conflits d'intérêts (ci-après la « Politique ») édictée conformément à la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (ci-après « MIF ») du Groupe Lombard Odier Darier Hentsch (« Lombard Odier ») qui comprend notamment les filiales suivantes :

- Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Nederland) N.V., Pays-Bas
- Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (España) S.V., S.A., Espagne
- Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Belgique) S.A., Belgique
- Lombard Odier Darier Hentsch Private Bank Ltd, Gibraltar
- Lombard Odier Darier Hentsch (UK) Limited, Royaume-Uni
- Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (France), France
- Lombard Odier Darier Hentsch Gestion, France

Cette politique est conforme aux règles sur la gestion des conflits d'intérêts adoptées dans le cadre de la Directive concernant les marchés d'instruments financiers. Cette politique s'ajoute à l'engagement général de Lombard Odier d'agir en tout temps avec intégrité et loyauté envers ses clients.

Dans le cadre de cette politique, les collaborateurs de Lombard Odier s'engagent à respecter notre Cadre réglementaire interne ainsi que les instructions internes relatives aux conflits d'intérêts.

## Principes généraux

Lombard Odier met tout en œuvre pour agir invariablement de manière professionnelle et indépendante en gardant constamment à l'esprit les meilleurs intérêts du client et prend toutes les mesures raisonnables pour détecter et prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient survenir dans le cadre de la prestation de services d'investissement et / ou de services connexes. De tels conflits d'intérêts peuvent survenir entre :

- Lombard Odier (en qualité d'entité unique ou suite à l'interaction entre les différentes entités du Groupe Lombard Odier) et un client de Lombard Odier ;
- Le personnel de Lombard Odier, ses représentants ou toute personne directement ou indirectement liée à Lombard Odier par une relation de contrôle et un client de Lombard Odier ;
- Deux clients de Lombard Odier.

Si les mesures internes conçues pour gérer les conflits d'intérêts sont jugées insuffisantes pour éviter, avec un degré de confiance raisonnable, les risques de dommage envers les intérêts des clients, Lombard Odier divulguera la nature générale ou spécifique de ces conflits d'intérêts ouvertement au(x) client(s) concerné(s). Nous reconnaissons que tout conflit d'intérêts peut porter atteinte aux intérêts d'un client et que les conflits d'intérêts ne sont pas fondés sur une évaluation de leurs incidences.

## Dispositions d'application

- I. **Identification des conflits d'intérêts** Lombard Odier a mis en place des dispositions organisationnelles visant à identifier les conflits d'intérêts génériques susceptibles de survenir comme décrit ci-dessus. En outre, les collaborateurs sont chargés de l'identification et de la communication à la direction de conflits d'intérêts spécifiques.

Pour déterminer si un conflit d'intérêt est susceptible de survenir, le personnel de Lombard Odier doit prendre en considération les circonstances suivantes :

- Lombard Odier ou l'une des personnes citées dans les « Principes généraux » ci-dessus est susceptible de réaliser un gain financier, ou d'éviter une perte financière, au détriment d'un client ;
- Lombard Odier ou l'une des personnes citées dans les « Principes généraux » ci-dessus a des intérêts dans le résultat d'un service fourni à un client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci, distincts des intérêts du client dans ce résultat ;
- Lombard Odier ou l'une des personnes citées dans les « Principes généraux » ci-dessus reçoit des avantages financiers ou autres s'il privilégie les intérêts d'un client ou d'un groupe de clients aux dépens des intérêts d'un autre client ;
- Lombard Odier ou l'une des personnes citées dans les « Principes généraux » ci-dessus exerce les mêmes activités qu'un client ;
- Lombard Odier ou l'une des personnes citées dans les « Principes généraux » ci-dessus reçoit ou recevra d'une société ou d'un particulier autre que le client concerné un avantage en relation avec un service fourni au client, sous la forme d'argent, de biens ou de services, autre que la commission ou les frais normalement facturés pour ce service.

- II. **Processus de prévention et de gestion des conflits d'intérêts** : Lombard Odier maintient et applique des dispositions organisationnelles et administratives visant à prendre toutes les mesures raisonnables destinées à empêcher les conflits d'intérêts de porter atteinte aux intérêts de ses clients. Ces arrangements prennent en compte toutes les circonstances susceptibles d'occasionner un conflit d'intérêts du fait de la structure organisationnelle de Lombard Odier et de ses possibles activités conflictuelles.
- Lombard Odier gère les conflits d'intérêts principalement de la manière suivante :
- **Séparation des fonctions** : les activités-clés qui, de par leur nature, sont susceptibles d'occasionner des conflits d'intérêts sont séparées au sein de l'organisation. En outre, des procédures internes appropriées réglementent les processus et restreignent les flux d'informations entre les unités d'affaires et en leur sein afin de mener les activités à un niveau approprié d'indépendance et d'éviter les conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients.
  - **Négociation pour compte propre** : Lombard Odier a mis en place des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts issus de ses activités de négociation pour compte propre, le cas échéant. L'exécution des ordres des clients peut être déléguée, si besoin est, à d'autres entités du Groupe appliquant des mesures équivalentes.
  - **Le personnel** : Lombard Odier a pris les mesures principales suivantes :
    - **Rétribution** : la rémunération est basée sur un salaire de base et un bonus discrétionnaire lié à la performance des membres du personnel en fonction de leurs objectifs propres et à la performance de Lombard Odier dans son ensemble. Elle n'a pas de rapport direct avec des transactions spécifiques.
    - **Transactions du personnel** : des règles internes sont mises en place pour la négociation de titres effectuée à titre personnel, notamment en ce qui concerne les spécialistes en placement et les analystes financiers. Le département de la Conformité exerce une surveillance périodique des transactions personnelles afin de s'assurer du respect des règles internes en tout temps.
    - **Cadeaux et avantages personnels** : des règles internes couvrent la réception et le don de cadeaux par un collaborateur afin que celui-ci n'utilise pas sa fonction chez Lombard Odier en vue de l'obtention d'un gain personnel significatif, que ce soit pour lui-même, pour sa famille ou pour d'autres personnes. Tous les cadeaux dépassant un certain montant doivent être approuvés par le département de la Conformité avant d'être acceptés.
    - **Activités secondaires et nominations externes** : les membres du personnel s'engagent à travailler exclusivement pour Lombard Odier pendant toute la durée de leur contrat. Ils ne sont pas autorisés à réaliser des tâches rémunérées ou non pour un tiers. Les membres du personnel ne peuvent pas accepter leur nomination au conseil d'administration d'une société ou de toute autre entité commerciale, ni leur nomination à un poste impliquant des risques financiers, sauf par dérogation dûment approuvée par Lombard Odier.
    - **Formation interne** : il est impossible de prédire tous les conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre d'opérations commerciales, c'est pourquoi il est essentiel que les membres du personnel gardent à l'esprit la possibilité qu'un conflit d'intérêts survienne. Des formations leur sont proposées pour les sensibiliser à ce sujet et assurer qu'ils gèrent efficacement les conflits d'intérêts susceptibles de survenir.
- III. **Gouvernance** : la direction doit s'assurer que cette politique et le Cadre réglementaire interne sont régulièrement publiés et révisés. Elle veille également à ce que le département de la Conformité s'assure du respect du Cadre réglementaire interne ainsi que des instructions internes relatives aux conflits d'intérêts. Toute infraction est rapportée à la direction et Lombard Odier se réserve le droit de prendre les mesures qu'elle juge appropriées.
- IV. **Documentation et divulgation** : Lombard Odier conserve pendant cinq ans un registre des services et des activités pour lesquels un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients s'est produit.

Remarque importante : la présente politique ne fait partie d'aucun contrat entre Lombard Odier et l'un de ses clients existants ou potentiels et ne représente qu'une déclaration émise conformément aux obligations réglementaires de Lombard Odier.

**Amsterdam****Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Nederland) N.V.**

"Weteringpoort" Weteringschans 109 · Postbus 58007

1040 HA Amsterdam · Nederland

*Titulaire d'une licence bancaire délivrée par la Nederlandsche Bank et enregistrée auprès de l'Autoriteit Financiële Markten.*

E-mail: amsterdam@lombardodier.com

Communication en: NL, DE, EN, IT.

**Barcelona****Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (España) S.V., S.A.**

Avenida Diagonal 399 · 08008 Barcelona · España

*Soumise à la supervision de la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV).*

E-mail: spain@lombardodier.com

Communication en: ES.

**Bruxelles****Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Belgique) S.A.**

Avenue Louise 81 · Boîte 12 · 1050 Bruxelles · Belgique

*Soumise à la supervision de la Commission bancaire, financière et des assurances.*

E-mail: bruxelles@lombardodier.com

Communication en: FR, NL, EN.

**Gibraltar****Lombard Odier Darier Hentsch Private Bank Limited**

Suite 921 Europort · P.O. Box 407 · Gibraltar

*Soumise à la supervision de la Financial and Services Commission (FSC).*

E-mail: gibraltar@lombardodier.com

Communication en: EN, DE, ES, FR, IT, NL.

**London****Lombard Odier Darier Hentsch (UK) Limited**

Queensberry House · 3 Old Burlington Street · London W1S 3AB · England

*Autorisation et surveillance par la Financial Services Authority (FSA).*

E-mail: london@lombardodier.com

Communication en: EN.

**Madrid****Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (España) S.V., S.A.**

Paseo de la Castellana 66 · 28046 Madrid · España

*Soumise à la supervision de la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV).*

E-mail: spain@lombardodier.com

Communication en: ES.

**Paris****Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (France)**

8, rue Royale · 75008 Paris · France

*Entreprise d'investissement agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) - 31, rue Croix-Des-Petits-Champs - 75001 Paris.*

E-mail: paris@lombardodier.com

Communication en: FR.

**Lombard Odier Darier Hentsch Gestion**

8, rue Royale · 75008 Paris · France

*Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (no. GP 01-011) - 17, place de la Bourse - 75002 Paris.*

E-mail: paris@lombardodier.com

Communication en: FR.